

**COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MARDI 26 JANVIER 2010**

**Présents** : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, MME RAUZY, M. PRIGENT, MME SALIN, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAUDEAU, M. FARGEON, M. PASCAL, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX

**Excusés avec procuration** : MME TRAORE (à MME CAZAURANG), MME MACERON (à M. BLADOU), M. BARRIER (à MME DESON), MME ROCHARD (à M. PRIKHODKO)

**Absent** : M. Michel VINCENT pour les dossiers N°1 à 5

**Secrétaire** : MME THIBAUDEAU

*M. LE MAIRE propose d'inscrire une question supplémentaire à l'ordre du jour afin d'apporter une aide exceptionnelle à Haïti et de respecter une minute de silence.*

*Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.*

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2009
- 2) Rapport sur les actes pris en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.
- 3) Affectation anticipée des résultats 2009 – Budget annexe Cimetière
- 4) Budget annexe du Cimetière – Budget Primitif 2010
- 5) Affectation anticipée des résultats 2009 – Budget Ville
- 6) Budget primitif 2010 de la Ville
- 7) Modification au tableau des emplois communaux
- 8) Modification du régime indemnitaire
- 9) Demande de subvention au S.D.E.E.G. pour l'enfouissement du réseau d'électricité rue Calixte Camelle
- 10) Demande de subvention au S.D.E.E.G. pour l'enfouissement du réseau d'électricité avenue Gauthier Lagardère
- 11) Enquête publique – Restructuration et mise aux normes de la filière traitement des eaux de la station d'épuration Louis Fargues à Bordeaux
- 12) Marché – Exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation incluant l'aide à la gestion de l'eau, du gaz et de l'électricité des bâtiments communaux – Avenant N°1
- 13) Contrat de consultant artistique - Renouvellement
- 14) Questions orales diverses

**DOSSIER N° 1 : APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15  
DECEMBRE 2009**

Dossier N°14 : questions orales diverses

*M. ABRIOUX souhaite que l'on apporte une modification concernant ses propos sur les illuminations festives. Il est en effet mentionné « fait remarquer que de nombreuses avenues n'ont pas été illuminées cette année » alors qu'il avait précisé qu'il s'agissait de « l'avenue de la Libération dans sa deuxième partie commerçante ».*

Dossier N°10 : modification au tableau des emplois communaux

*MME BEGARDES avait fait remarquer que l'A.N.P.E. et la COTOREP avaient changé de dénomination. La modification a bien été faite pour le Pôle Emploi mais il ne s'agit pas du C.D.A.P.H mais du M.D.P.H.(Maisons départementales des personnes handicapées).*

## **DOSSIER N°2 : ACTES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

### **Association**

- Une convention est signée avec l'Association Nuage Bleu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée d'un an. Chaque enfant fera l'objet d'une demande d'accueil nominative qui précisera le total d'heures de présence.

*M. LE MAIRE rappelle que cette structure accueille des enfants lourdement handicapés, dont trois Bouscatais actuellement. Il est donc demandé à la ville de verser une participation forfaitaire annuelle de 2 040 € auxquels s'ajoutent 9,69 € / heure. La C.A.F. participant également à hauteur de 1 € / heure, il restera donc 0,86 € / heure à la charge des familles. En 2009, la commune a versé 12 000 €.*

### **Crèche**

- Une convention est signée avec la S.N.C.F. à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009 pour une durée d'un an afin de faciliter l'accès aux modes de garde communaux et au barème national des participations familiales établi par la C.N.A.F. aux ressortissants S.N.C.F..

*MME DESON demande s'il s'agit d'appliquer les tarifs C.N.A.F. ou les tarifs municipaux.*

*M. LE MAIRE explique que la ville doit signer une convention avec la S.N.C.F. pour que les ressortissants S.N.C.F. puissent bénéficier des tarifs de la C.N.A.F..*

*MME DESON demande s'il y aura une compensation de la C.N.A.F..*

*M. LE MAIRE répond négativement et précise qu'il s'agit juste de permettre l'accès aux crèches municipales aux ressortissants S.N.C.F..*

*MME DESON demande s'il existe d'autres conventions de ce type.*

*M. LE MAIRE répond négativement.*

### **Patrimoine**

- La ville a vendu au concessionnaire Renault un trafic pour un montant de 1 000 €.

- La ville a vendu au concessionnaire Citroën un Renault Express pour un montant de 1 000 €.

## **DOSSIER N°3 : AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE AU TITRE DE L'EXERCICE 2009**

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

### **→ Résultat de la section d'exploitation à affecter**

Résultat de l'exercice :	Excédent :	8 225,28
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	7 480,74
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	15 706,02
	Déficit :	
	(A2)	

**→ Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) /	Excédent :	
	Déficit :	
Résultat comptable cumulé :	Excédent :	
	Déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :		
(B) Besoin (-) réel de financement (D001)		
Excédent (+) réel de financement (R001)		

**→ Affectation du résultat**

**Résultat excédentaire**

En couverture du besoins réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaire au compte R 1068)	
En excédent reporté (recette budgétaire au compte R 001)	
En excédent reporté à la section d'exploitation (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	15 706,02
<b>Résultat déficitaire (A2) en report , en compte débiteur</b> (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section d'exploitation D 002)	

**→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section d'exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté <b>15 706,02 €</b>	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1  R1068 : Autres réserves

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

**DOSSIER N° 4 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU CIMETIERE – 2010  
(Note explicative)**

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

L'affectation du résultat fait ressortir :

- en exploitation un excédent de 15 706,02 €

Ce chiffre est repris en page 4 du Budget annexe 2010.

Pour la section d'exploitation

Le détail des charges à caractères générales et de personnel pour 22 200 € figure en page 9, et les recettes en page 11,

Les prestations de service de 3 000 € concernent principalement pour 1 500 € la vente de service auprès des particuliers, nettoyages de caveau etc... et 1 500 € la vente de matériaux pour l'entretien des caveaux, filtres etc....

Pour la section d'investissement

Pas d'opération en section d'investissement

Notre budget annexe du cimetière 2010 s'équilibre de la façon suivante.

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>23 206,02 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>23 206,02 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00</b>

En application de la loi N°92-125 du 6 novembre 1992, le débat d'orientation budgétaire relatif au B.P. 2010 a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2009.

Après avoir entendu l'exposé sur le B.P. 2010 et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'UNANIMITE

**1) L'AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS 2009 AU B.P. 2010 :**

**rappel des résultats :**

- investissement :	Néant
- exploitation/excédent :	15 706,02 €

**affectation au B.P. 2010 :**

**- section d'investissement :**

Dépenses - 001 déficit reporté ..... : Néant

Recettes - pour le besoin de financement 2008 ..... : Néant

Total recettes :1068 excédents de fonctionnement capitalisés ..... : Néant

**- section d'exploitation:**

002 excédent reporté ..... : 15 706,02 €

**2) LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE de la ville du BOUSCAT pour le cimetière pour l'exercice 2010, voté chapitre par chapitre,**

est ainsi approuvé à l'UNANIMITE.

Il s'équilibre, en recettes et dépenses aux sommes suivantes :

Investissement :	0,00 €
Exploitation :	23 206,02 €

**TOTAL : 23 206,02 €**

**DOSSIER N°5 : AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DE LA VILLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2009**

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

**→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	Excédent :	1 800 000,00 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	4 724 802,71 €
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	6 524 802,71 €
	Déficit :	
	(A2)	

**→ Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	483 068,22 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) /	Excédent :	
	Déficit :	3 688 422,65 €
Résultat comptable cumulé :	Excédent :	
	Déficit :	3 205 354,43 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		1 735 564,09 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		1 700 000,00 €
Solde des restes à réaliser :		- 35 564,09 €
(B) Besoin (-) réel de financement		3 240 918,52 €
Excédent (+) réel de financement		

**→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

**Résultat excédentaire (A1)**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaires au compte R 1068)		3 240 918,52 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
	<b>SOUS TOTAL (R 1068)</b>	<b>3 240 918,52 €</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)		3 283 884,19 €
	<b>TOTAL (A1)</b>	<b>6 524 802,71 €</b>
<b>Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur</b> (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)		

**→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 3 283 884,19 €	D001 : solde d'exécution N-1 : 3 205 354,43 €	R001 : solde d'exécution N-1  R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 3 240 918,52 €

M. ASSERAY pense que le résultat annoncé dans cette délibération ne correspond à la réalité et que la Municipalité le sous-évalue encore cette année. Il va tronquer le budget et ne permettra pas d'avoir une vision réelle du montant disponible. En effet, il rappelle que l'an dernier le résultat d'exercice était de 2,4 millions et que M. LE MAIRE avait répondu qu'il serait effectivement supérieur d'environ 500 000 €. Lors du vote du compte administratif 2008, il s'est avéré qu'il était en fait de 741 000 €, soit un écart de 30 %. Aujourd'hui, la Municipalité annonce un résultat de 1,8 million, soit une baisse de 25 % par rapport au

*budget 2009 et 40 % de baisse par rapport au C.A. 2008. Si ce résultat prévisionnel correspond bien à la réalité, la situation est inquiétante. En effet, cela signifie que l'excédent diminue rapidement, ce qui va entraîner une baisse de l'autofinancement des investissements. Si l'on exclut en plus le fait que la commune ait un résultat de la section de fonctionnement positif, dû certainement au remboursement exceptionnel du F.C.T.V.A. (800 000 €), le besoin réel de financement aurait été d'environ 4 millions d'euros, d'où une baisse de l'excédent reporté de 25 % par rapport au budget 2009 et 50 % par rapport au C.A. 2008.*

*M. LE MAIRE ne comprend pas son étonnement puisqu'il a assisté, durant 7 ans, l'ancien adjoint aux Finances qui a mis en place ce mode de gestion : minimiser les recettes et majorer les dépenses en termes de prévisions. Effectivement, la Municipalité a inscrit 1,8 million alors qu'il y aura certainement entre 500 000 et 800 000 € de plus. Mais, pour l'instant, rien n'est pointé par la Trésorerie, il vaut donc mieux rester prudent.*

*M. ASSERAY fait remarquer que le fait que l'excédent baisse d'année en année est très inquiétant.*

*M. LE MAIRE rappelle que la Municipalité a annoncé et prévu cette baisse depuis deux ans, il n'y a donc aucun problème.*

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

24 voix POUR

10 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, MME DESON, M. PASCAL, M. BARRIER, MME BORDES, MME BEGARDS, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

## **DOSSIER N°6 : BUDGET PRIMITIF 2010 VILLE**

### **M. LE MAIRE**

*Il indique qu'au terme de ces deux années de mandature, l'une d'élection, l'autre de réglages des projets d'équipements et de calage budgétaire, la troisième année amorce le démarrage réel des investissements conséquents notamment : l'espace associatif diocésain qui est le préalable à la construction de la médiathèque et de la maison de l'Eco-citoyenneté de la vie associative, l'acquisition du bois de l'hippodrome (5 ha), la réhabilitation du stade Jean Jaurès (salle polyvalente et salle d'escrime) et l'enfouissement de réseaux pour 1 million d'euros.*

*Parallèlement, le budget de fonctionnement va prendre en compte des dépenses nouvelles :*

- *une masse salariale de + 4 % du fait de la création de 5 postes (Conservatrice du Patrimoine, Adjoint au Pôle Jeunesse et à la Politique Contractuelle, Coordinatrice de la Petite Enfance, Responsable du service aide à domicile et un 4<sup>ème</sup> Policier Municipal) ;*
- *le versement de la prime annuelle aux agents du C.C.A.S.*
- *l'organisation de nouvelles manifestations dans le cadre de l'agenda 21.*

*Les recettes de fonctionnement sont équilibrées mais ne permettent pas toutefois de dégager le même virement à l'investissement ; 3 millions cette année au lieu de 3,6 - ce qui représente tout de même 50 % des dépenses d'équipement en autofinancement.*

*Le total de l'investissement est de 6,2 millions d'euros, plus 1,7 million de report.*

*Le budget global est donc de 40 751 000 € contre 40 860 000 € en 2009, soit une baisse très ténue de 0,27 %.*

### **Environnement économique et contexte fiscal du Bouscat :**

*Il précise que la réforme de la T.P. a préservé les ressources du bloc communal. Il rappelle que :*

- *les taux restent inchangés depuis 14 ans, comme seuls ceux de Villenave d'Ornon au niveau de la C.U.B. ; cependant, cette commune a une taxe d'habitation de 23,64 % alors qu'au Bouscat elle est de 19,75 % ;*
- *la dette par habitant est assez faible 395 € / habitant (moyenne nationale 1 072 €, moyenne de la C.U.B. 772 € )*
- *la capacité d'autofinancement reste autour de 50 %*
- *la capacité de désendettement est de 2 ans et demi.*

Quant aux droits de mutation qui avaient suscité une inquiétude lors du D.O.B., ils remontent de façon tout à fait intéressante.

## **M. ZIMMERMANN**

### **Préambule**

Ce projet de budget s'inscrit totalement dans le cadre des orientations budgétaires qui vous ont été présentées en décembre.

Il se caractérise par :

- une diminution du virement à la section d'investissement,
- une prévision d'emprunt en légère augmentation afin d'assurer un volume ambitieux de dépenses d'équipements conformément à nos engagements.

En fonctionnement il nous permet d'envisager le financement :

- de postes à croissance forte notamment la masse salariale à + 4% incluant 2% correspondant à la création des emplois nécessaires à :
  - la réalisation de nos projets
  - assurer la qualité de services que nous voulons rendre à nos administrés,
- de nouvelles dépenses :
  - Démarche Agenda 21
  - Versement de subventions complémentaires destinées à accroître les missions de nos associations phares,
  - Accroissement du budget de l'action culturelle,

Cette dynamique de dépenses liée à la politique de notre commune sera assurée grâce à une stabilité de la croissance de nos recettes réelles.

Cependant, cet équilibre entre dépenses et recettes réelles de fonctionnement n'inclut pas le financement des dépenses liées au remboursement du capital de la dette, c'est ce qui explique le graphique présenté lors du débat des orientations budgétaires.

Précisons que notre prévision de dépenses d'équipements est de 6,2 M€, à laquelle il y aura lieu d'ajouter le volume des reports de plus de 1,7 M€.

Nous détaillons ci-après les investissements de l'année. Parmi les plus importants, 2010 verra la réalisation des opérations suivantes :

- acquisition et aménagement du bois de l'Hippodrome,
- enfouissement de réseaux pour environ 1 M€,
- démarrage des travaux de restructuration de la plaine des sports Jean Jaurès,
- construction de l'espace associatif diocésain,
- frais d'étude de la nouvelle médiathèque et de la maison de l'Eco citoyenneté et de la vie associative,
- travaux au Groupe Scolaire du Centre.

Notre budget 2010 de fonctionnement n'est pas aujourd'hui problématique et s'inscrit au même niveau que les années précédentes comme cela a été dit dans la partie prospective du débat d'orientations budgétaires. Seule une baisse significative des recettes à l'avenir pourrait réorienter la politique conduite jusqu'ici.

Il est également important de souligner ici notre engagement **dans une politique de développement durable**. Cela se traduit par le **lancement de l'élaboration de l'Agenda 21** et d'actions concrètes mises en place par les services. 2010 constituera une année importante de diagnostic et de définition d'une stratégie, au regard des finalités du développement durable, tant sur le territoire du Bouscat qu'en interne de la collectivité.

Le budget présenté cette année traduit cet engagement qui est transversal à tous les services, concernant à la fois des lignes budgétaires spécifiques et des lignes classiques. L'effort financier de la collectivité est donc d'autant plus important qu'il est réparti dans toute la programmation budgétaire. Et ces dépenses sont aujourd'hui cruciales pour engager nos actions dans une approche plus respectueuse de notre environnement et cadre de vie, d'équité sociale et dans une croissance économique plus sélective et circulaire.

### Le budget dans ses grandes masses

Les principaux axes du budget étant posés, il est possible d'en décrire les grandes masses par section et d'en commenter les principaux postes.

Le budget primitif de la Ville est tributaire de ses ressources :

- **du produit fiscal des trois taxes qui représente 54,04 %** des recettes réelles de fonctionnement
- **des concours financiers qui représentent en % des recettes prévisionnelles du budget 2010 :**
  - La DGF 17,56 %
  - Les autres dotations de l'Etat (Dsu, Dotation Nationale de Péréquation, compensations fiscales diverses ...)
  - La Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C) 2,82 %
  - Les subventions CAF 6,51 %
  - Taxe sur l'électricité et droit de mutation 3,61 %
  - les autres recettes diverses (droits d'entrées, redevances diverses, droits de place, de stationnement...) 7,67 %
  - Divers (revenus des immeubles, redevances fermiers, remboursement SOFCAP...) 2,49 %
  - Produits exceptionnels, indemnités de sinistres et produits financiers 0,31 %

Compte-tenu de l'importance des recettes fiscales et des dotations diverses de l'Etat, du Département, de la Solidarité Communautaire pour plus de 79,41 %, notre action sur les autres recettes hors CAF (14,08 %) n'aura qu'une influence toute relative.

Ces remarques liminaires étant formulées, il convient de préciser que notre budget 2010 évoluera **en mouvements réels** de la manière suivante :

	Budget 2009	Budget 2010	% d'évolution
Dépenses réelles de fonctionnement	23 560 260,36	24 437 734,19	3,72%
Recettes réelles de fonctionnement	24 144 840,00	25 053 350,00	3,76%
Dépenses réelles d'investissement	9 036 573,35 <sup>(1)</sup>	9 200 064,09 <sup>(3)</sup>	1,81%
Recettes réelles d'investissement	8 380 573,35 <sup>(2)</sup>	8 505 918,52 <sup>(4)</sup>	1,50%

(1) report de 1 570 573,35 inclus

(3) report de 1 735 564,09 inclus

(2) report de 1 400 000,00 inclus

(4) report de 1 700 000,00 inclus

Il convient de souligner :

- que nos dépenses réelles de fonctionnement évolueront de + 3,72 % et nos recettes réelles de fonctionnement de + 3,76 % ;
- qu'en ce qui concerne l'investissement, l'augmentation de + 1,81 % de nos dépenses s'explique notamment par un accroissement de nos dépenses d'équipements qui passe de 6 040 400 € à 6 226 475 €, le remboursement du capital des emprunts quant à lui restant stable.



**Le budget global 2010** (opérations d'ordre, virements et excédents inclus) s'élève à 40 751 652,71 € en très légère diminution par rapport à celui de 2009 de 40 860 833,71 €, soit - 0,27 %.

### Dépenses de fonctionnement

	Budget 2009	Budget 2010	% d'évolution
011-Charges à caractère général	5 259 802,00	5 660 820,00	7,62%
012-Charges de personnel	12 811 365,47	13 323 820,08	4,00%
65-Autres charges de gestion courante	1 690 100,00	1 763 200,00	4,33%
66-Charges financières	496 500,00	411 500,00	-17,12%
67-Charges exceptionnelles	14 300,00	44 300,00	NS
014 - Reversement à la CUB	2 909 442,00	2 909 442,00	0,00%
022 - Dépenses imprévues	378 750,89	324 652,11	-14,28%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>23 560 260,36</b>	<b>24 437 734,19</b>	<b>3,72%</b>
Virement à l'investissement	3 600 000,00	3 000 000,00	-16,67%

**Nos dépenses réelles de fonctionnement varient de + 3,72 %**, augmentation résultant des évolutions en + et en - d'un chapitre à un autre comme nous le verrons ci-après.

D'une façon générale, **il faut tout d'abord noter que 2010 sera consacré à l'engagement d'une mission d'études réalisée par un bureau d'études pour un accompagnement de la démarche Agenda 21**, notamment sur le diagnostic et sur la concertation, au renforcement de l'animation et de la communication liées aux thèmes du Développement durable.

De plus, certaines actions menées sur les consommations courantes (consommables, maîtrise de l'énergie, prestation de service) auront un impact sur les lignes budgétaires. **La démarche d'éco-responsabilité mise en place permettra de faire évoluer progressivement la fonction « Achat » de la collectivité, notamment par intégration des clauses sociales et environnementales dans les marchés.**

Les variations les plus significatives dans les différents articles sont commentées ci-dessous, les autres articles restant relativement stables, nous n'entrerons pas dans une étude détaillée de leur évolution.

- **Charges à caractère général Chapitre 011 (+ 7,62 %)** : Ce chapitre qui représente 23,16 % de nos dépenses réelles de fonctionnement, marque en 2010 une progression de 7,62 %.

#### En plus

**Article 60632 – Fournitures de petit équipement (+ 40,49 % / + 21 870 €)** cette ligne budgétaire prend en compte des fournitures de matériels très divers (serrurerie, échelles, jouets pour les crèches et les écoles, outillages, achat de bois pour confection d'étagères réalisées en régie, etc...) c'est en fonction des demandes des services que ce budget a été établi.

**Article 6135 – Locations mobilières (+159,81 % / + 128 250 €)** Pour 2010, il a été budgété sur cet article pour la première année la location de notre éclairage festif. Cette ligne concerne également la location de matériel pour l'organisation des spectacles, elle est estimée chaque année en fonction du besoin en location de la saison culturelle à venir.

**Article 61522 Bâtiments (+ 10,84 % / + 17 100 €)** L'évolution de cette ligne est très variable suivant les exercices. En effet, si la trésorerie l'accepte, nous essayons d'affecter ces dépenses sur des budgets d'investissements, ce qui permet à notre commune de récupérer le FCTVA (délibération du 23 septembre 2008 pour le mandat), mais certains travaux (réparations de volets, de portails, hydrocurages de canalisation etc...) restent imputés sur cet article.

**Article 61558 Autres biens mobiliers (+ 47,24 % / + 33 350 €)** Cette ligne reprend l'entretien des biens tels que la sanisette, le matériel de la reprographie et surtout le matériel des espaces verts. Bien entendu cette prévision budgétaire est très dépendante des incidents que nous rencontrerons. De plus, en 2010, nous avons budgété de nombreuses mises aux normes pour satisfaire aux nouvelles réglementations.

**Article 6188 – Autres frais divers (+ 21,35 % / 40 750 €)**

Cet article regroupe des dépenses aussi disparates et aléatoires que les élagages, les traitements de termites, les animations de la journée petite enfance et dans les RPA, les panneaux de chantier, les analyses d'eau à la piscine, le montant de ce budget varie en plus ou en moins suivant les années.

L'accroissement pour 2010 de cette ligne résulte notamment, comme déjà exposé supra, du fait qu'a été intégré en plus sur cette ligne le financement à hauteur de 25 000 € (prévision de 50 000 € sur deux exercices) de la mission d'accompagnement « Agenda 21 » comprenant notamment :

- o La réalisation d'un diagnostic partagé,
- o la définition d'une stratégie territoriale de développement durable,
- o la définition d'outils de suivi et d'évaluation,
- o la définition et la mise en place d'outils d'animation territoriale, notamment la Maison de l'éco-citoyenneté et de la vie associative.

**Article 6226 Honoraires (+ 50 % / + 11 500 €)** Cette prévision est destinée à couvrir l'ensemble des frais d'honoraires de la collectivité (Frais notariés, d'expertise et de justice ...).

**Article 6228 – Divers (% non significatif / + 5 000 €)** Il s'agit de l'article (divers) des imputations concernant la « Rémunération d'intermédiaires et Honoraires (622) » en 2010 nous avons budgété sur cette ligne les dépenses liées à la mission actuellement en cours qui a été confiée à ECO FINANCE sur l'optimisation de la fiscalité locale.

**Article 6231 – Annonces et insertions (+ 39,37 % / + 11 200 €)** cette ligne budgétaire relativement importante englobe toutes les annonces publiées par la Ville (recrutements divers, marchés publics, encarts publicitaires pour les spectacles, etc...), l'augmentation du nombre ainsi que du coût de ces publications explique la progression de cet article.

**Article 6232 – Fêtes et cérémonies (+ 25,72 % / + 66 580 €)** Nous devons rappeler que cet article prend en compte le financement de la saison culturelle ainsi que les diverses manifestations telles que : la fête de la musique, l'accueil des nouveaux Bouscatais, le marché de Noël, les repas de rues, les salons, le bal du 14 juillet avec le feu d'artifice, les animations autour de la nocturne cycliste, le groupe musical pour les repas de rues, etc....

Pour 2010, cet accroissement est justifié notamment par la création d'un budget spécifique destiné à l'organisation de manifestations orientées sur le Développement Durable (+ 10 000 €), par l'augmentation du budget de la saison culturelle (+ 53 000 €), du budget des diverses manifestations (+ 9 000 €), certaines autres lignes étant en légère diminution.

**Article 6247 Transports collectifs (+ 49,76 % / + 45 030 €)** Depuis début 2009, le bus « mairie » a été réformé, c'est notre prestataire qui assure maintenant l'ensemble des déplacements ce qui justifie cette augmentation.

**Article 6251 Voyages et déplacements (+ 76,92 % / + 5 000 €)** l'augmentation croissante de nos budgets de formation pour nos agents entraîne mécaniquement un réajustement de cette ligne.

**En moins**

**Article 60622 – Carburants (- 14,06 % / - 9 000 €)** le volume de ce budget est réévalué chaque année, cette baisse sensible est induite par le rajeunissement de notre flotte, la réforme du bus ainsi que par la baisse du prix des carburants depuis fin 2008.

**Article 6132 – Locations immobilières (- 52,94 % / - 27 000 €)** cette ligne concerne les loyers que nous réglons pour les locaux Didier Daurat, Champ de Courses ainsi que le loyer d'un logement de

fonction. La diminution pour 2010 est due au changement d'imputation des charges (vers énergie-électricité) qui nous sont refacturées pour nos deux RPA.

**Article 61551 Matériel roulant (-13,89 % / - 10 000 €)** cette ligne concerne l'entretien de nos véhicules, notre parc se rajeunissant nous avons établi une prévision inférieure à l'année dernière.

**Article 617 Etudes et recherches (-75 % / - 15 000 €)** les contrats de vérification de nos installations électriques sont budgétés sur cette ligne. Après deux années importantes nous revenons à des budgets moins conséquents.

• **Charges de personnel Chapitre 012 (+ 4,00 %)** :

Avec un montant de 13 323 K€, ce poste du budget enregistre une augmentation de + 4 % **par rapport à notre budget de 2009** (12 811 K€).

Pour 2010, cette augmentation budgétaire prend en compte :

- un coefficient de "glissement vieillesse technicité" (GVT) de l'ordre de 1,50 %,
- une revalorisation générale des traitements estimée à 1,50 % en 2010,
- une provision pour l'année 2010 à 2 % pour faire face aux recrutements qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du programme pluriannuel, notamment pour l'emploi du futur Directeur de la Médiathèque dont le recrutement a été lancé en novembre 2009.

Précisons toutefois que nous pensons enregistrer en 2010 une recette d'environ 150 K€ de la SOFCAP, de la Sécurité Sociale et de divers organismes de compensation atténuant ainsi nos charges réelles de personnels.

• **Autres charges de gestion courante Chapitre 65 (+ 4,33 %)** :

Cette variation est imputable **principalement à** :

- une augmentation de la subvention du CCAS (+ 20 000 €) justifiée par :
  - o la nouvelle subvention qui sera versée en 2010 pour l'épicerie solidaire (BOUS-SOL'),
  - o le recrutement d'un chef de service pour le service d'aide à domicile,
  - o une analyse des besoins sociaux par un prestataire extérieur qui va être lancée en 2010,
  - o le règlement à l'ensemble des agents du CCAS (+ 12 agents sociaux intégrés en 2009) de la prime de fin d'année.
- des prévisions d'augmentations de subventions, notamment:
  - o Association RICOCHET (+ 14 000 €).
  - o Association GOUPIL (+ 2 000 €).
  - o Banque Alimentaire (+ 900 €).
  - o Ecole des Bois (+ 2 700 €).
  - o C.L.A.J Comité pour le Logement Autonome des Jeunes (+ 1 500 €).
  - o Crèche TROTTE MENU (+ 25 000 €).
- des prévisions de diminutions de subventions, notamment:
  - o USB (- 68 000 €) suite à la suppression des ARVEJ
- une forte augmentation (+ 50 000 €) de notre contribution financière destinée au SIVU de construction et de gestion d'une aire d'accueil des Gens du Voyage.

• **Atténuation de produits Chapitre 014:**

Pas de remarque particulière, il s'agit du reversement fait à la CUB suite à la mise en place de la TPU depuis l'année 2000. Ce montant est figé jusqu'en 2012.

• **Charges financières Chapitre 66 ( - 17,12%, soit – 85 000 €)** :

La conjugaison de la baisse des taux d'intérêt et de la réduction de notre encours de la dette est la justification de la sensible diminution de ce chapitre.

• **Charges exceptionnelles Chapitre 67 :**

Rien de particulier à préciser, sachant que cette ligne budgétaire est identique à celle de l'an passé et concerne notamment les titres annulés sur exercice antérieur pour 10 000 € ainsi qu'une inscription budgétaire de 30 000 € pour le versement de nos participations dans le cadre du « Programme d'Intérêt Général Parc Privé » en partenariat avec la CUB et l'ANAH (délibération du 18 septembre 2007).

• **Dépenses imprévues Chapitre 022 (- 14,28 %, soit – 54 098,78 €) :**

Cette ligne a été minorée pour tenir compte de nos dépenses de gestion courante qui elles évoluent à + 4,35 %. Bien évidemment, l'objectif est de ne pas utiliser cette ligne ce qui nous permettrait d'augmenter notre autofinancement.

• **Virement à la section d'investissement Chapitre 023 (-16,67 % / - 600 000 €) :**

Il s'agit d'une opération d'ordre qui couvre largement le remboursement du capital des emprunts (950 000 €). Le différentiel entrera dans le calcul de notre autofinancement (2 050 000 €).

• **Opération d'ordre de transferts entre sections Chapitre 042 (+ 5,12 %) :**

C'est également une opération d'ordre concernant les amortissements qui n'appelle pas de remarque particulière sachant qu'elle est déterminée à partir du montant des investissements amortissables de l'année précédente.

**Recettes de fonctionnement**

	Budget 2009	Budget 2010	% d'évolution
002-Excédent antérieur de fonct. reporté	3 871 420,36	3 283 884,19	-15,18%
013-Atténuations de charges	190 050,00	188 050,00	-1,05%
70-Produits des serv. & ventes diverses	1 848 090,00	1 921 700,00	3,98%
73-Impôts et taxes	14 739 700,00	15 151 700,00	2,80%
74-Dotations, subventions et participations	6 939 600,00	7 283 100,00	4,95%
75-Autres produits de gestion courante	354 000,00	436 000,00	23,16%
76-Produits financiers	41 000,00	41 000,00	0,00%
77-Produits exceptionnels	32 400,00	31 800,00	-1,85%
042-Opération d'ordre de transfert entre sections	4 000,00	4 500,00	12,50%
<b>Total</b>	<b>28 020 260,36</b>	<b>28 341 734,19</b>	<b>1,15%</b>

	Budget 2009	% d'évolution	Budget 2010
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	23 560 260,36	3,72%	24 437 734,19
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE</b>	24 144 840,00	3,76%	25 053 350,00
<b>SOLDE DES OPERATIONS REELLES (hors excédent antérieur reporté)</b>			
<b>EXCEDENT (=I-I).....</b>	584 579,64	5,31%	615 615,81
<b>DEFICIT (=I-II).....</b>			

Par rapport au BP 2009, le solde des opérations réelles 2010 marque une progression de + 31 036,17 €, notre capacité d'autofinancement prendra en compte ce solde excédentaire.

Comme pour les dépenses nous ne commentons que les principaux chapitres aux variations significatives:

• **Chapitre 002 Excédent antérieur de fonctionnement Reporté (- 15,18 %) :** Nous dégageons un résultat inférieur à celui de l'an passé suite à l'estimation d'une diminution sensible de notre excédent réel de fonctionnement 2009. **Toutefois, nous rappelons que le résultat définitif ne sera arrêté qu'au moment du vote du CA après l'encaissement des dernières recettes de l'année et « pointage » des comptes avec la Trésorerie.**

Il convient également de rappeler que cette diminution est conforme à la prévision de baisse de notre excédent que nous avons régulièrement annoncé dans nos prospectives essentiellement lors de nos débats d'orientations budgétaires.

• **Chapitre 013 Atténuations de charges (- 1,05 % / - 2 000 €) :**

Cette recette prend en compte les remboursements maladies ainsi que les fonds de compensation C.P.A (Cessation Progressive d'Activité), elle est très approximative car nous ne la maîtrisons pas, nous ne pouvons que l'estimer au vu des années passées. Pour 2010 cette diminution est induite par la suppression de la ligne budgétaire concernant les remboursements de CPA (Cessation Progressive d'Activité).

• **Chapitre 70 Produits des serv. & ventes diverses (+3,98 % / + 73 610 €) :**

Dans cette rubrique figurent principalement :

- les droits des services loisirs (piscine, CLSH) + 5,09 %, soit +14 700 € suite à une fréquentation croissante de nos accueils de loisirs toutefois compensée par une diminution des recettes de la piscine,
- les encaissements du service de la restauration municipale et du périscolaire – 1,17 %, soit – 7 040 € cette prévision en baisse est une actualisation d'un budget 2009 légèrement surévalué,
- les droits d'inscription dans les crèches + 8 %, soit + 50 000 € ; cette augmentation est influencée d'une part, par un taux de fréquentation plus important et d'autre part par un revenu moyen des familles en hausse.
- Les concessions du cimetière + 33,33 %, soit + 5 000 € cette augmentation fait suite à l'ensemble des reprises de caveaux que nous avons effectuées ces deux dernières années.

Les autres articles de ce chapitre ne justifient pas de commentaire particulier, leur montant restant stable ou en légère variation par rapport à 2009.

• **Chapitre 73 Impôts et taxes (+ 2,80 % soit + 412 000 €) :**

Il faut remarquer :

- une amélioration des contributions directes pour + 3,44 % soit + 450 000 € suite à la mise à jour des bases d'imposition à partir de la notification réelle de 2009 ainsi qu'une prévision de +1,5 % pour 2010,
- une augmentation de la Dotation de Solidarité Communautaire - DSC (+ 1 % soit + 7 000 €) montant communiqué annuellement par la CUB.
- une diminution de la prévision sur la taxe additionnelle aux droits de mutation (- 9,09 % soit - 50 000 €) rappelons qu'en encaissement réel nous avons perdu en 2009 (estimation à mi-décembre) un peu plus de 25 %, soit environ 250 000 € sur cette ligne.

Les autres articles restant stables, voire en légère diminution.

• **Chapitre 74 Dotations, subventions et participations (+ 4,95 % soit + 343 500 €) :**

En augmentation :

- Dotation forfaitaire (DGF) + 2,33 %, soit + 100 000 € en augmentation budgétaire prévisionnelle, le montant définitif réel par rapport à l'encaissement 2009 ne devrait être connu qu'en février ou mars.
- Dotation Nationale de Péréquation + 3,45 %, soit + 10 000 € nous avons déterminé ce montant en se référant en partie à la réalisation 2009.
- Subventions de la CAF +15,38 %, soit + 217 500 € ces subventions ont été estimées sur la base des encaissements réels de l'exercice 2009 en tenant compte des nouvelles actions incluses dans le Contrat Enfance Jeunesse.

• **Chapitre 75 Autres produits de gestion courante (+ 23,16 % soit + 82 000 €) :**

Cette augmentation sensible fait suite à une plus grande demande sur les tickets restaurants (plus de participations des agents) et une hausse de la prévision budgétaire de la redevance sur les repas extérieurs (cuisine centrale)

• **Chapitre 76 Produits financiers :**

Nous estimons à 40 000 € les intérêts de nos placements sur un compte à terme en attendant la réalisation des investissements nécessitant éventuellement le déblocage des fonds.

• **Chapitre 77 Produits exceptionnels (-1,85 % soit - 600 €) :**

Ce sont principalement les indemnités des assurances qui « alimentent » cette rubrique, auxquelles nous ajoutons des recettes dites exceptionnelles (France Telecom, Lyonnaise des eaux, EDF, Gaz etc...) imprévisibles au moment de l'élaboration du budget.

**Dépenses d'investissement**

	Budget 2009	Budget 2010	% d'évolution
001-Résultat d'investissement reporté	3 800 000,00 <sup>(1)</sup>	3 205 354,43	-15,65%
020-Dépenses imprévues d'investissement	475 600,00	288 025,00	-39,44%
16-Remboursement d'emprunts (1)	950 000,00	950 000,00	0,00%
Total des dépenses d'équipements dont :	6 040 400,00	6 226 475,00	3,08%
20-Immobilisations incorporelles	120 000,00	55 000,00	-54,17%
204-Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	
21-Immobilisations corporelles	4 710 400,00	3 821 475,00	-18,87%
23-Immobilisations en cours	1 210 000,00	2 350 000,00	94,21%
<b>Total</b>	<b>17 306 400,00</b>	<b>16 896 329,43</b>	<b>-2,37%</b>

(1) Montant provisoire 2009, le montant définitif est de 3 688 422,65 € (cf : affectation définitive du résultat de la Ville).

**Hors report, pour nos dépenses d'équipements répertoriées en chapitres 20, 204, 21 et 23, nous passons de 6 040 400 € au BP 2009 à 6 226 475 € au BP 2010 marquant ainsi une progression de + 3,08 %.**

A titre d'information, nos réalisations depuis 5 ans (Chapitres 20, 204, 21, et 23)

- 2005 5 833 463,38 €
- 2006 6 363 556,72 €
- 2007 6 390 111,52 €
- 2008 4 849 620,65 €
- 2009 5 407 938,22 € (sous réserve de pointage avec la trésorerie)
- 2010 6 226 475,00 € (BP, hors report de 1 735 564,09 €)

- Notre besoin de financement prévisionnel 2010 de 3 205 354,43 € (Chapitre 001) est inférieur à celui définitif de 2009 (3 688 422,65 €). Le chiffre consolidé sera connu au moment du vote du compte administratif 2009 et de l'affectation définitive du résultat 2009.

Les principales affectations de nos dépenses d'équipements 2010 sont décrites ci-après, toutefois **Il y a lieu de souligner** que la politique de développement durable, exprimée dans l'effort d'investissement de la collectivité va se traduire dans les grands projets d'infrastructures par le choix de **l'exemplarité de haute qualité environnementale (HQE)**.

Pour certaines de ces actions en faveur de développement durable, le coût d'investissement reste plus élevé que pour une action conventionnelle. C'est le prix du changement et les collectivités dont le poids des achats est non négligeable peuvent contribuer au développement des nouvelles filières.

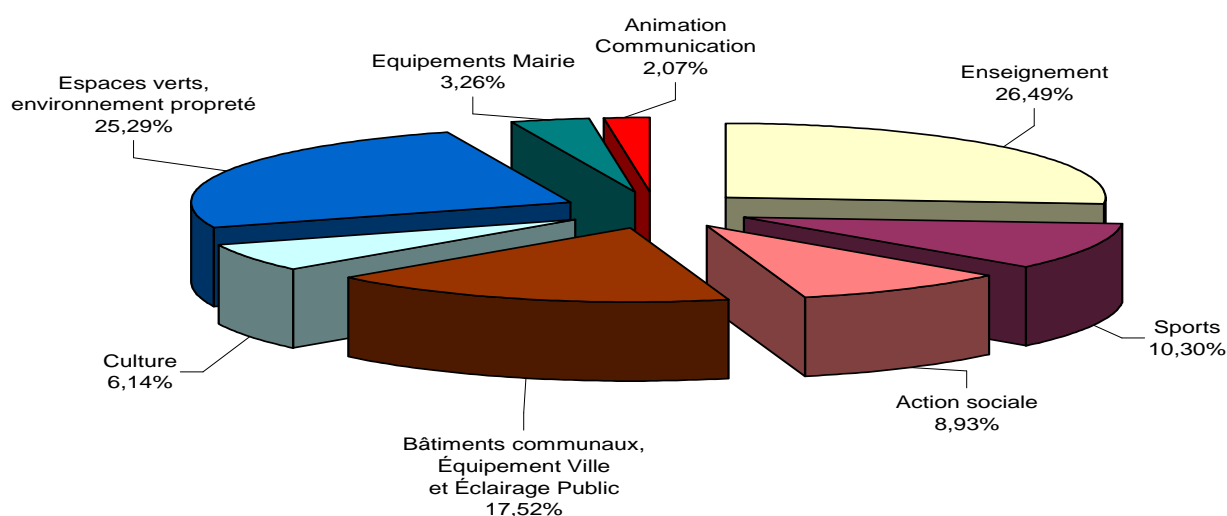
D'autant que ce surcoût à l'investissement est à relativiser **par les économies réalisées par la suite en termes de fonctionnement.**

Ainsi, dans une démarche de Développement durable, convient-il de mettre en place des repères permettant de piloter au mieux les choix financiers et favoriser l'approche en « coût global ». Le coût du projet doit être estimé le plus précisément possible, en intégrant les coûts de conduite du changement, les coûts d'élaboration et de mise en œuvre du projet mais aussi les économies induites par la mutualisation des moyens, les gains sociaux et environnementaux escomptés, les gains de productivité.

Ainsi, les opérations 2010 suivantes répondront aux enjeux de Développement durable :

- Acquisition et aménagement du bois de l'Hippodrome,
- Ensemble sportif Jean Jaurès - Gymnase, salle d'escrime, tribune, vestiaires stade, clubhouse, tennis, locaux rangement (enveloppe 2010 sur un total de 4 M€),
- Achat de véhicule propre,
- Eclairage public,
- Médiathèque et maison de l'éco-citoyenneté et de la vie associative,
- Poursuite de la gestion différenciée des espaces verts.

### Programme d'investissement 2010 par secteur d'activité



Signalons que l'année 2010 verra notamment :

<b>Action sociale</b>	
Crèche Chenille Verte - Travaux de restructuration, Couloirs intérieurs et entrée, Grands - toutes salles d'activité, Restructuration de l'aire de jeux, Réfection des installations électriques, Salle de bain grands Aménagement en totalité à revoir avec agrandissement, Huisseries bois restant côté ancien passage à changer	206 500
Parc de la Chêneraie - Restructuration de l'aire de jeux	100 000
Crèche Providence - Travaux de confortement, peintures et sols dortoir des grands, salle de change grands Miroirs, Dortoirs des moyens Plinthes à peindre, revêtements de sol, vestiaires personnel : peinture complète + sols et remplacement des placards individuels, création terrasse devant buanderie	48 500

Parc de la Chêneraie - Remplacement de la clôture du portail de l'aire de jeux jusqu'au portail de la Bérangère (portail compris avec réfection des piles et mise en place de protections des piles et du portail)	43 000
Crèche Familiale - Consolidation de la clôture avec le riverain	26 000
Halte garderie Mosaïques - Achat mobilier (petits lits), aménagement jardin sur côté suite travaux 2009 : fontaine, arbre, sol en herbe, aménagement cuisine suite demande PMI, renouvellement électroménager, peintures intérieures et extérieures	25 900
Chêneraie bâtiments - Volets roulants 3-6 ans, remplacement de menuiseries, d'une baie vitrée et isolation de la plonge	18 400
RPA MIEUX VIVRE - Rénovation de la salle à manger (+ insonorisation) et de la cuisine, toilettes, entrée, pièce Bouscat Rencontre.	12 000
Crèche Mosaïques - Cheminement béton à réaliser suite passage commission de sécurité	6 000
Hôtel de Ville - Aménagement pôle jeunesse achat de cloisons	6 000
RPA BERANGERE - Salle restaurant : protection solaire par film transparents + stores intérieurs ou extérieurs	5 000
Crèche Familiale - Achat de mobilier et matériel divers	3 400
APPS Elémentaires - Achat de mobilier et matériel divers pour l'éveil musical	1 500
APPS Maternelles - Achat de mobilier et matériel divers	1 000
Interventions multisports - Achat de matériel divers	1 000
R.A.M. - 2 tables et 12 chaises adaptées à la taille des enfants	1 500
<b>Total Action sociale</b>	<b>505 700</b>
<b>Animation Association Communication</b>	
Hôtel de Ville - Refonte du Site Internet de la Ville	30 000
- Travaux divers dans les locaux mise à disposition des Associations, Locaux de la Croix Rouge Didier Daurat, Locaux de l'AFB, Maison de quartier Providence	27 500
Ensemble des Bâtiments - Signalétique de la Ville à reprendre	15 000
Hôtel de Ville - Achat de matériel de communication	5 000
Tous patrimoines - Achat d'armoires métalliques pour le stockage du matériel lié au PPMS	1 700
<b>Total Animation Association Communication</b>	<b>79 200</b>
<b>Bâtiments communaux, Équipement Ville et Éclairage Public</b>	
Enfouissement des réseaux - Rue Calixte Camelle + placette, enfouissement des réseaux + EP.	200 000
Enfouissement des réseaux - Rue Mathilde, enfouissement des réseaux +EP	160 000
Enfouissement des réseaux - Rue Gauthier Lagardère (Réseau + trottoirs)	150 000
Enfouissement des réseaux - Place Giese, Rue Lafont enfouissement des réseaux + EP	100 000
Enfouissement des réseaux - Place Blaise Pascal, réseau EP + candélabres.	60 000
Enfouissement des réseaux - Place Roosevelt, enfouissement des réseaux + EP	50 000
Enfouissement des réseaux - Rue de la Préceinte, réfection des réseaux EP + candélabres.	50 000
Enfouissement des réseaux - Réfection de l'allée du bi-cross / Piscine	16 000
Enfouissement des réseaux - Rue Amiral Courbet, changement des candélabres.	14 000
Enfouissement des réseaux - travaux complémentaires fait en partenariat avec la CUB suivant l'avancement des chantiers	200 000
Espace Associatif Diocésain - Construction de l'Espace Associatif Diocésain	800 000



Véhicule - Achat d'un véhicule pour la Police Municipale, de 2 camionnettes de type Berlingo et d'une poly-benne 3 t 500	95 000
Ensemble bâtiments municipaux - Travaux liés au diagnostic en cours sur l'accessibilité des personnes handicapées	50 000
Cuisine Municipale - Rénovation des conduites dans le vide sanitaire, Réfection d'un toit terrasse de 330 m <sup>2</sup>	47 500
Travaux dans les Logements de fonction - rénovation de toiture, remplacement de chaudières, rénovation de salle de bain, travaux de peinture...	29 000
Centre Technique Municipal - Achat de matériel divers, outillage, groupe électrogène, Achat de chalets en bois, petite remorque équipée d'une cuve et d'une pompe, réalisation d'un local pour le stockage des bouteilles de gaz, 4 mâts pour drapeau ...	26 300
Eclairage Public - Travaux de mise en conformité liés à la vérification des commandes d'éclairage public	25 000
Ensemble bâtiments municipaux - Travaux divers réalisés par entreprises suite aux vérifications périodiques des installations par les organismes agréés ou la commission de sécurité incendie (électricité, extérieurs chaufferies, désenfumage, rétablissement urgent du degré coupe feu d'un local, intervention sur ascenseur, etc...)	25 000
Passage des écoles - Rénovation des peintures et ravalement	25 000
Rue Bertrand Hauret, changement des candélabres	20 000
Centre Technique Municipal - Remise en état de carrosseries de véhicules et mise en conformité de véhicules	20 000
Centre Administratif Max Monichon - Réfection de la toiture terrasse (105 m <sup>2</sup> )	15 000
Centre Ville - Etude AURBA Annuelle	15 000
Cimetière - végétalisation de l'entrée, et aménagement du columbarium - restauration des registres	10 500
Ensemble bâtiments municipaux - Traitement termites : Bibliothèque publique, élémentaire Lafon-féline, logement Ermitage, A.F.B, Château du Castel d'Andorte	10 000
Achat et pose de mobilier urbain	10 000
Chêneraie bâtiments - ORANGERIE (Expertise Couverture et puits de jour)	8 000
Ensemble bâtiments municipaux - Achat de matériel électrique + matériel divers pour mise en conformité	8 000
Police Municipale - Achat d'un sonomètre + transformation afficheur de vitesse	8 000
Eclairage Public - Eclairage public de l'allée de la crèche Chenille Verte	5 000
Eglise - Transfert de l'alimentation électrique de l'éclairage mettant en valeur le bâtiment de l'église au TGBT de l'église avec mise en place d'un dispositif permettant de le neutraliser en cas de nécessité + un radio pilotage	5 000
Ensemble bâtiments municipaux - Cendriers extérieurs (salles, stades, piscine, club-house)	5 000
Marché municipal - Rénovation de tous les robinets du marché municipal	5 000
Hôtel de Ville - Achat de 10 urnes pour les élections	2 000
Marché municipal - Achat de robinets à poussoir et réfection de toutes les fontaines	1 500
Achat de plaques de rues	1 500
Ensemble bâtiments municipaux - Contrat: forfait vérification extincteurs (vérification + achat + pièces détachées)	1 300
<b>Total Bâtiments communaux, Équipement Ville et Éclairage Public</b>	<b>2 273 600</b>
<b>Culture</b>	

Ermitage Compostelle - Mise en conformité de l'ascenseur, mise en conformité électrique et incendie des installations : bloc porte de degré coupe feu, achat de mini coffrets dotés de prises destinées à la mise en place des circuits d'éclairage lors des expositions. remplacement des luminaires de la grande salle, mise en place sur le toit terrasse d'un éclairage pour le parc, prises de courants pour la scène, dispositif de raccordement dans les armoires...	76 000
Ermitage Compostelle - Achat de matériel scénique	50 000
Médiathèque - Construction de la nouvelle médiathèque (frais d'étude)	50 000
Bibliothèque - Achat de livres adultes et jeunesse, BD, encyclopédie, DVD, CD-Rom	28 000
Ecole de musique - réfection de l'enduit de façade (mur humide)	25 000
Bibliothèque - Couverture de l'étage (65 m²)	7 500
Ecole de musique - Renouvellement d'instruments : 2 saxophones alto, 2 flûtes traversières, percussions	4 500
<b>Total Culture</b>	<b>241 000</b>
<b>Enseignement</b>	
Maternelle du Centre - Réfection de la grande salle d'hygiène	100 000
Maternelle Lafon Féline - Réfection des sanitaires de la bibliothèque	50 000
Primaire Centre 1 - Réfection des installations électriques du rez-de-chaussée (du bureau de la directrice à la garderie, avec préau et cour)	50 000
Achat de mobilier pour les écoles 4 000 € par école	36 000
Achat de matériel divers pour les écoles 3000 € par école	27 000
Ensemble des Ecoles - Mise en conformité des cuisines scolaires	25 000
Ensemble des Ecoles - Travaux divers réalisés par entreprises suite aux vérifications périodiques des installations par les organismes agréés ou la commission de sécurité incendie (électricité, extérieurs chaufferies, désenfumage, rétablissement urgent du degré coupe feu d'un local, intervention sur ascenseur, etc...)	25 000
Maternelle du Centre - Création d'une structure de jeux, sol amortissant.	15 000
Maternelle du Centre - Remplacement des plaques d'amiantes situées dans l'ancien garage et dans la réserve attenante avec mise en place d'un plafond adapté à l'utilisation de ces locaux et mise en place d'une porte coupe feu au niveau du garage	14 500
Ensemble des Ecoles - Achat de matériel électrique, remplacement extincteurs	9 000
Primaire Centre 1 - Remplacement du faux plafond du dégagement situé entre la bibliothèque et l'escalier côté garderie	6 000
Primaire Centre 2 - Réfection de béton sur appui de fenêtres au-dessus de l'entrée	5 000
Primaire Jean Jaurès - Essai de la pose d'un système de climatisation (une classe)	7 700
Primaire Centre 2 - Création d'une ouverture de porte pour le fonctionnement du PPMS	4 000
<b>Total Enseignement</b>	<b>374 200</b>
<b>Espaces verts, environnement propreté</b>	
Acquisition et 1 <sup>ère</sup> tranche de l'aménagement du bois de l'hippodrome	850 000
Parc Ermitage, réfection des allées	16 000
Contrôle sanitaire des arbres, parcs Ermitage, Marceau, Chêneraie	15 000
Développement durable, lutte bio espaces verts	10 000
Ensemble de la commune, plantation d'arbres et d'arbustes	10 000
Ensemble des parcs, plantation de gros sujets	9 000
Rond Point Guichenet, remplacement de la pompe et amélioration de la filtration	8 000

Achat de bennes vertes, 2 petites, 2 moyennes, 1 grande	8 000
Square Lafontaine, plantations, fleurissement de l'escalier	7 000
Achat de pots biodégradables pour les serres	5 000
Travaux Espaces verts sur diverses places	5 000
Parc Chêneraie, local des jardiniers, rénovation pour améliorer la fermeture	5 000
Parc Ermitage, local des jardiniers, rénovation Travaux et / ou étude	2 000
Achat d'armoire et de bac de rétention	2 000
<b>Total Espaces verts, environnement propreté</b>	<b>952 000</b>
<b>Mairie</b>	
Services Administratifs - Acquisition de mobilier et de matériel divers pour les services administratifs (Téléphonie, photocopieurs, informatique...)	100 500
<b>Total Mairie</b>	<b>100 500</b>
<b>Sports</b>	
Ensemble Sportif Jean-Jaurès - Gymnase, salle d'escrime, tribune, vestiaires stade, club-house, tennis, locaux rangement (enveloppe 2010 sur un total de 4 M€)	1 500 000
Piscine - Réfection des goulottes des deux bassins ainsi que les joints des margelles et des bancs	55 000
Stade des Ecus - Rénovation totale de la piste de BMX	55 000
Salle Jean Martial - Déplacement du tableau électrique situé dans la réserve de l'étage vers le tableau de la passerelle + remplacement de cette armoire + mise en conformité diverses	20 000
Ensemble des Bâtiments sportifs - Travaux sur les terrains des Stades Jean Jaurès et des Écus	18 000
Ensemble des Bâtiments sportifs - Travaux divers réalisés par entreprises suite aux vérifications périodiques des installations par les organismes agréés ou la commission de sécurité incendie (électricité, extérieurs chaufferies, désenfumage, rétablissement urgent du degré coupe feu d'un local, intervention sur ascenseur, etc.)	12 000
Salle Jean Martial - remplacements des radiateurs pour le chauffage des salles de : tennis de table, musculation 1 et arts martiaux	9 000
Salle Jean Martial - Réfection des sanitaires de l'entrée 2	9 000
Stade des Ecus - 4 buts à 7 mètres rabattables sur stabilisé	8 000
Ensemble des Bâtiments sportifs - Achat de matériel électrique, remplacement extincteurs et matériel divers pour mise en conformité	5 650
Salle des Ecus - Remplacement des blocs d'éclairage de sécurité et achat d'un aspirateur dorsal	4 500
Salle La Filolie - Protection des poutres à proximité de la fosse	4 125
<b>Total Sports</b>	<b>1 700 275</b>
<b>Total général</b>	<b>6 226 475</b>

**Recettes d'investissement**

	Budget 2009	Budget 2010	% d'évolution
Virement de la section de fonctionnement	3 600 000,00	3 000 000,00	-16,67%
10-Dotations, Fonds divers & Réserves	4 915 573,35	4 015 918,52	-18,30%
024-Produits des cessions d'immobilisation	0,00	125 000,00	
13-Subventions d'investissement reçues	65 000,00	65 000,00	0,00%

16-Emprunts et dettes assimilées (1)	2 000 000,00	2 600 000,00	30,00%
040 - Opération d'ordre de transferts entre sections	860 000,00	904 000,00	5,12%
<b>Total</b>	<b>11 440 573,35</b>	<b>10 709 918,52</b>	<b>-6,39%</b>

Il faut souligner :

- la diminution de la part du virement de la section de fonctionnement comme déjà précisé ci-dessus
- la diminution du chapitre 10,
  - le FCTVA qui passe de 920 000 € en 2009 à 750 000 € en 2010. Il est à noter que pour la première année nous encaisserons en 2010 le FCTVA basé sur les dépenses d'équipement N-1 et non N-2, soit celles de 2009.
  - De plus, en 2009, nous avons réellement encaissé une somme de 1 682 441 € de FCTVA pour les années 2007 et 2008 selon le plan de relance de l'économie,
  - la T.L.E. reste stable (25 000 €).
- Une inscription budgétaire de 125 000 au chapitre 024 « Produits de cessions des immobilisations », il s'agit de la vente à la CUB de délaissés de voirie au Centre Ville. L'achat du terrain à la CUB, faisant partie de cet échange, figure dans les crédits reportés en dépenses d'investissement (Cf. notre délibération du 24 mars 2009).

Total des recettes financières (page 5 du BP) :

- Affectation du résultat R 1068 :	3 240 918,52 €
- Chapitre 10 : (FCTVA, TLE)	775 000,00 €
- Chapitre 024 : (Produits de cessions d'immobilisations)	125 000,00 €
<b>Total</b>	<b>4 140 918,52 €</b>

Enfin pour terminer, notre autofinancement prévu pour 2010 sera de l'ordre de :

- virement à l'investissement	3 000 000,00 €
- remboursement des emprunts (page 5 du BP)	950 000,00 €
<b>Autofinancement</b>	<b>2 050 000,00 €</b>

Auquel on peut ajouter le FCTVA et la TLE pour 775 000 € et les amortissements de 904 000 €, le pourcentage prévisionnel d'autofinancement se fixant aux environs de 40 % (reports inclus).

Notre encours de la dette s'élève au 1er janvier 2010 à 9 320 505,50 € (page 33 du BP) marquant une diminution par rapport à 2009 comme nous vous l'avions déjà exprimé lors du récent débat d'orientations budgétaires :

	Euros
2010	9 320 505,50 €
2009	10 273 233,84 €
2008	11 168 570,11 €
2007	10 351 208,51 €
2006	8 870 832,26 €
2001	12 016 951,91 €

L'encours de notre dette ramené par habitant situe notre commune dans une zone nettement inférieure à la moyenne nationale.

Métropole dans la strate (au CA 2008) <sup>1</sup>	1 072 €
----------------------------------------------------	---------

<sup>1</sup> Sources : Site Internet de la DGCL

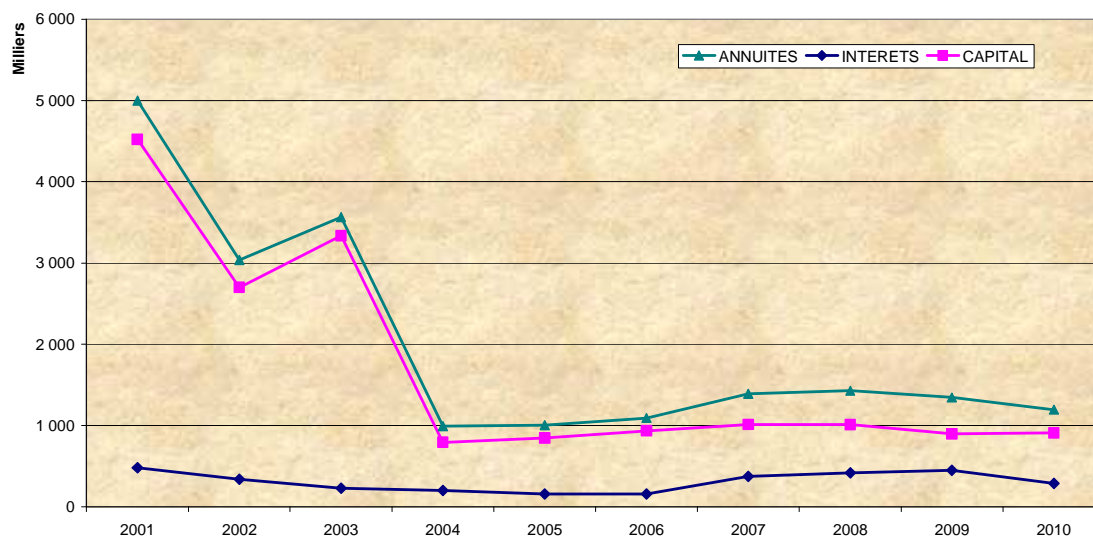
[http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/sections/a\\_votre\\_service/statistiques/budgets\\_locaux/ratios\\_obligatoires/ratios\\_des\\_communes/copy3\\_of\\_copy5\\_of\\_ratios\\_financiers\\_mo/downloadFile/attachedFile/Ratios\\_com\\_ca\\_2005.pdf?nocache=1206523520.0](http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/statistiques/budgets_locaux/ratios_obligatoires/ratios_des_communes/copy3_of_copy5_of_ratios_financiers_mo/downloadFile/attachedFile/Ratios_com_ca_2005.pdf?nocache=1206523520.0)

pour la CUB, Communes de la Strate : Bègles, Cenon, Gradignan, Le Bouscat, Lormont, Saint Médard en Jalles, Talence et Villenave d'Ornon

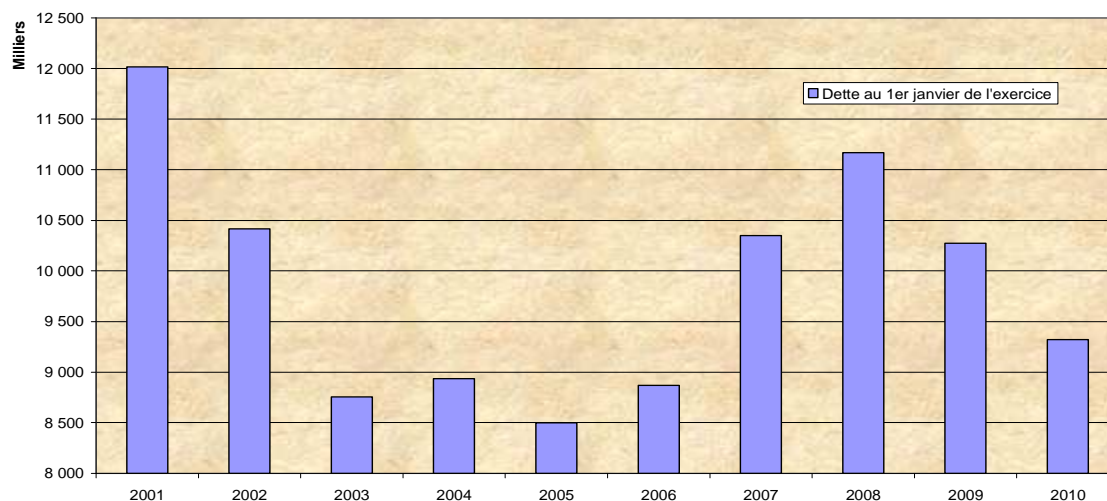
Moyenne CUB dans la strate (au CA 2008) <sup>1</sup>	772 €
<b>Le Bouscat</b>	
prévisionnel BP 2010	395 €
BP 2009	433,21 €
BP 2008	492,68 €
BP 2007	456,62 €

Enfin pour compléter cette présentation budgétaire, veuillez trouver ci-après deux graphiques concernant l'amortissement de la dette et l'évolution de l'encours de la dette depuis 2001.

Ville du Bouscat  
Amortissement de la dette en Euros depuis 2001



Ville du Bouscat  
Evolution de l'encours de la dette en Euro depuis 2001



En application de la loi N°92-125 du 6 novembre 1992, le débat d'orientation budgétaire relatif au B.P. 2010 a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2009.

M. ASSERAY fait plusieurs remarques :

- *il aurait souhaité voir apparaître dans cette présentation le produit des impositions directes par population, c'est-à-dire la pression fiscale. En effet, cela aurait permis de se rendre compte que Le Bouscat se situe bien au-dessus de la moyenne de la strate (+ 10 à 12 %) ;*
- *il constate que les charges de fonctionnement (à caractère général, de personnel, de gestion courante) ont augmenté environ de 10 % sur les deux dernières années ; il demande si la Municipalité pense pouvoir maintenir une hausse de 5 % par an surtout dans un contexte économique incertain ;*
- *il trouve qu'une augmentation de 25 % pour les fêtes et cérémonies (66 000 €) dans le contexte actuel est un peu prohibitif ;*
- *il demande pourquoi la Municipalité a décidé de recruter la conservatrice pour la future médiathèque si tôt ;*
- *il souhaite savoir à quoi correspond la ligne budgétaire 64131 qui passe de 1 736 000 € à 2 519 000 € (+ 70 %).*

*M. LE MAIRE répond point par point :*

- *charges de fonctionnement : il rappelle qu'il ne faut pas confondre les charges à caractère général, sur lesquelles la Municipalité n'a pratiquement pas de maîtrise (ex : dépenses de fluides) et les charges de personnel qui augmentent en effet de 4 %, 2 % pour le G.V.T. et de 2 % pour des créations de postes ;*
- *conservateur du patrimoine : la médiathèque sortira de terre d'ici un an et demi et sera terminée dans trois ans mais il est important que le directeur soit à l'origine du projet auprès des différents partenaires (maître d'ouvrage délégué et maître d'œuvre) ; les subventions seront d'ailleurs versées à la ville dès le recrutement effectué ; il précise que c'est une jeune femme de 30 ans qui vient d'être recrutée, elle a déjà une expérience dans une ville très importante où elle a véritablement réhabilité la médiathèque dont elle avait la responsabilité ;*

*MME MANDARD précise que l'on ne peut pas recruter au dernier moment pour un poste aussi important. La médiathèque devra être opérationnelle dès son ouverture. Cette personne aura donc en charge, outre les rapports avec la maîtrise d'ouvrage et les architectes, l'achat du fond et l'équipement intérieur. La DRAC nous a vivement conseillé d'effectuer ce recrutement à ce niveau-là pour qu'elle nous aide dans ce projet de réalisation et de construction. De plus, elle rappelle qu'il n'y a que 4 personnes à la médiathèque actuelle, ce qui est insuffisant, et qu'il y a donc déjà un besoin de directeur*

*M. LE MAIRE reprend la parole :*

- *25 % pour les fêtes et cérémonies : dans les 66 000 €, 53 000 € correspondent d'une part à l'augmentation du budget alloué au salon du livre, qui monte certes en puissance mais aussi en coût et à la saison culturelle et d'autre part au développement durable ; la ville tient en effet à proposer une saison de grande qualité, sans augmenter les tarifs, mais les contrats sont de plus en plus onéreux.*

*M. JUNCA confirme que les manifestations d'animations et d'informations prévues dans le cadre du développement durable sont en effet prévues dans cette augmentation de budget. Cependant, il pense justement que proposer ce type d'animations et de spectacles, dans ce contexte économique incertain, à des personnes qui n'ont pas les moyens d'accéder à certains modes de divertissement fait aussi partie de la mission de service public.*

*M. ZIMMERMANN reconnaît que la variation du chapitre 64131 est assez importante mais ne peut pas fournir de réponse plus précise ce soir.*

*M. LE MAIRE précise que la réponse sera fournie ultérieurement.*

*M. Michel VINCENT souhaite revenir sur la question de la mise à jour des bases d'imposition qui permet un accroissement des contributions directes. Il pense que la commune pourrait éviter cette hausse étant donné sa situation financière, notamment pour les ménages les plus modestes. En ce qui concerne l'investissement, il pense que la ville pourrait avoir recours à un emprunt modéré.*

*M. LE MAIRE confirme que l'emprunt sera modéré et que la ville y aura recours au fur et à mesure des besoins. Concernant les bases, il rappelle qu'elles ne sont pas de la compétence de la commune mais de l'Etat. Certes, la solution serait de ne pas les augmenter mais la Municipalité a tout de même*

*fait l'effort de les geler jusqu'à la fin du mandat. Cependant, il a été demandé à Ecofinance d'effectuer une étude pour bien s'assurer d'une équité fiscale de tous les Bouscatais eu égard à cette problématique.*

*MME DESON rappelle que, lors du débat d'orientation budgétaire, elle avait fait un certain nombre d'observations qui n'ont pas été prises en compte pour l'élaboration du budget, notamment celles concernant l'arrivée du tram et la libération d'espaces fonciers commerciaux qui va en résulter. Il aurait été opportun, par exemple, d'anticiper le départ de la concession Renault et de prévoir une ligne budgétaire pour pouvoir apprivoiser cet espace qui desservira le centre ville afin de ne pas le laisser disponible pour les promoteurs immobiliers.*

*M. LE MAIRE fait remarquer que Renault n'est pas encore parti et qu'il est impossible de prévoir une ligne budgétaire sachant que rien ne se passera en 2010. Il faut certes y réfléchir et se projeter dans le temps mais inscrire une ligne n'a aucun intérêt pour ce budget-là.*

*MME DESON précise que l'on aurait peut-être pu prévoir une ligne pour une étude.*

*M. LE MAIRE rappelle que la C.U.B. travaille déjà sur ce dossier et que la commune verse une subvention à l'Agence d'Urbanisme pour ce type d'opération, comme elle l'a d'ailleurs fait pour le centre ville.*

*M. JUNCA reconnaît que les évolutions foncières de l'axe Libération vont induire des modifications assez profondes du paysage urbain (départs industriels, arrivées de logements ou commerces de proximité...) comme cela est souvent le cas le long d'un moyen de transport tel que le tramway. Il confirme que la Municipalité se préoccupe déjà de cette problématique, elle dialogue avec la mission tramway de la C.U.B. qui mène une étude globale et avec l'A'Urba. Il va de soi que si ces études lui paraissent imprécises au fil de leur avancement, elle envisagerait d'autres études et ferait alors apparaître dans le budget le coût nécessaire. Mais à l'heure actuelle, il ne voit pas l'intérêt d'alourdir de façon artificielle le budget alors que la ville est en attente d'études que d'autres collectivités locales ou organismes avec lesquels elle est en contrat vont mener pour elle.*

*M. ASSERAY fait remarquer que les concessionnaires automobiles ne vont pas attendre 2015 pour partir. Ils négocient déjà leur départ en regroupement en commission d'économie à la C.U.B. et cherchent une zone pour s'installer. Cela peut donc arriver d'ici un an ou deux et Renault annonce déjà son départ à sa clientèle.. Il faut donc que la commune ait une marge de manœuvre budgétaire suffisamment importante pour réagir face à des promoteurs et ne pas être confrontée à un choix qui n'aura pas été anticipé. Il faudrait donc réorienter les investissements car la ville devra peut-être prochainement intervenir. Il se demande si elle en aura les moyens le moment venu.*

*M. LE MAIRE précise que Renault ne partira pas tant que le P.L.U. n'aura pas été révisé, procédure beaucoup plus longue qu'une modification. C'est de la compétence de la ville mais cela ne sera pas fait dans l'immédiat. A l'heure actuelle, les parcelles de Renault et Citroën y figurent en tant que zones d'activités et ils perdraient trop d'argent s'ils vendaient aujourd'hui. La commune se préoccupe déjà de cette problématique mais elle dispose là d'un levier tout à fait important vis-à-vis de ces concessionnaires pour obtenir ce qu'elle veut en termes d'urbanisme. La Municipalité n'a aucun intérêt à acheter systématiquement toutes les parcelles qui se libéreront car elle n'a pas forcément de nouveaux équipements à y installer. Il est donc inutile d'inscrire une ligne budgétaire dès cette année.*

*M. PASCAL souhaite revenir sur l'augmentation importante des charges de fonctionnement. Il pense qu'il est dangereux de poursuivre les recrutements au rythme qui est fixé pour 2010 car cela accroît fortement et durablement les charges alors que les recettes ne rentrent pas dans les mêmes proportions. De plus, il y a une augmentation des délégations de certains services à certaines associations qui sont subventionnées par la ville et qui créent elles aussi de nouveaux emplois. Or, à terme, le jour où la commune décidera de ne plus recourir à une de ces associations, il faudra intégrer ces emplois. C'est ce qui a été fait pour les ARVEJ et qui augmente aujourd'hui la masse salariale. Il se demande d'ailleurs si la ville ne risque pas d'être accusée de gestion de fait.*

*M. LE MAIRE tient à le rassurer. Il précise que la ville a réalisé une économie de 25 % en intégrant les emplois ARVEJ. Concernant l'augmentation de la masse salariale, il n'y a pas de surprise, la*

Municipalité s'est engagée pour ce mandat à recruter deux à trois nouveaux agents par an pour les nouveaux services rendus à la population, notamment pour la médiathèque.

M. JUNCA précise que le recrutement des agents de catégorie A est souvent lié aux grands projets (développement durable, médiathèque...). Il rappelle qu'ils sont souvent induits à l'obtention de subventions. Concernant les associations, il ne peut pas laisser dire que la ville leur crée des béquilles artificielles en les subventionnant. Elles accomplissent un énorme travail complémentaire, c'est un maillon indispensable mais la ville ne leur délègue pas certains pans du service public. D'ailleurs, à l'initiative de MME SALIN, 40 associations ont été récemment réunies à l'Ermitage pour les aider à générer par elles-mêmes un certain nombre de ressources propres.

M. LE MAIRE apporte quelques précisions sur les deux associations concernées par les propos de M. PASCAL. La C.A.F. a demandé le recrutement d'une personne pour l'association Ricochet, dans le cadre du contrat territorial, pour l'animation du quartier Jean Jaurès / La Providence et un encadrement complémentaire pour Trotte Menu, suite à de nouvelles réglementations ; ces deux emplois sont subventionnés par la C.A.F.. Il ne faut pas laisser croire que les associations effectuent le travail des agents communaux, elles sont complémentaires.

M. Dominique VINCENT précise que toutes les activités proposées sur le temps périscolaire ont été rebaptisées « école multisports ». Cela permet à la ville d'encaisser des subventions du Conseil Général et de la C.A.F. auxquelles elle ne pouvait pas prétendre par le passé. De plus, la commune réalise une économie de 25 % par rapport au montant de la subvention qu'elle versait auparavant à l'U.S.B. en réorganisant l'ensemble du pôle jeunesse et en annualisant l'emploi du temps des 4 animateurs intégrés.

-==--

Après avoir entendu l'exposé sur le B.P. 2010 et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL

approuve à la MAJORITE :

24 voix POUR

5 voix CONTRE (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, MME DESON, M. PASCAL, M. BARRIER)

6 ABSTENTIONS (MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

#### 1) L'AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS 2009 AU B.P. 2010 :

**rappel des résultats :**

- investissement/besoin de financement 2009 : 3 240 918,52 €
- fonctionnement/excédent de recettes 2009 : 6 524 802,71 €

#### **affectation au B.P. 2010 :**

##### - section d'investissement :

Dépenses - 001déficit reporté..... : 3 205 354,43 €

Recettes - pour le besoin de financement 2008 ..... : 3 240 918,52 €

Total recettes :1068 excédents de fonctionnement capitalisés ..... : 3 240 918,52 €

##### - section de fonctionnement :

002 excédent reporté ..... : 3 283 884,19 €

#### 2) LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL de la ville du BOUSCAT pour l'exercice 2010, voté chapitre par chapitre,.



est ainsi APPROUVE à la MAJORITE :

24 voix POUR

5 voix CONTRE (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, MME DESON, M. PASCAL, M. BARRIER)

6 ABSTENTIONS (MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

Il s'équilibre, en recettes et dépenses aux sommes suivantes :

Investissement : 12 409 918,52 €

Fonctionnement : 28 341 734,19 €

**TOTAL : 40 751 652,71 €**

## **DOSSIER N°7 : MODIFICATION AU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX A compter du 1<sup>er</sup> février 2010**

RAPPORTEUR : M. VALMIER

### **FILIERE TECHNIQUE**

#### **▪ Création de deux postes d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> Classe**

Les adjoints techniques territoriaux constituent un cadre d'emplois technique de catégorie C au sens de l'article 5 de la loi du 26 janvier 1984.

Le cadre d'emplois comprend les grades d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe, d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Les adjoints techniques territoriaux sont chargés de tâches techniques d'exécution. Ils exercent leur fonctions dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, de la voirie et des réseaux divers, des espaces verts, de la mécanique, de l'environnement et de l'hygiène ;

### **FILIERE ADMINISTRATIVE**

#### **▪ Création d'un emploi catégorie A :Coordinatrice Petite enfance**

Compte tenu de la nécessité de recruter un(e) coordonnateur (trice ), conformément au contrat enfance jeunesse, signé avec la CAF en décembre 2008, il convient de renforcer les effectifs du service petite enfance.

Je vous propose donc la création d'un emploi de catégorie A à temps complet pour exercer les fonctions de coordonnateur (trice) petite enfance.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative au grade des attachés de 2<sup>ème</sup> classe.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme d'études supérieures et d'expérience professionnelle dans le secteur de la coordination petite enfance. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'attaché 2ème classe.

Les attachés territoriaux constituent un cadre d'emplois administratif de catégorie A au sens de l'article 5 de la loi du 26 janvier 1984.

Ils participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées dans les domaines administratif, financier, économique, sanitaire et social, culturel, de l'animation et de l'urbanisme. Ils peuvent se voir confier des missions, des études ou des fonctions comportant des responsabilités particulières.

▪ **Création d'un poste de Rédacteur**

Les rédacteurs territoriaux constituent un cadre d'emplois administratifs de catégorie B au sens de l'article 5 de la loi du 26 janvier 1984.

Ce cadre d'emplois comprend les grades de rédacteur territorial, de rédacteur principal et de rédacteur chef.

Les rédacteurs sont chargés de l'instruction des affaires qui leurs sont confiées et de la préparation des décisions. Ils exercent des tâches de gestion administrative et financière, de suivi de la comptabilité et participent à la rédaction des actes juridiques.

**FILIERE POLICE**

▪ **Création d'un poste de Gardien de Police Municipale**

Les agents de police municipale constituent un cadre d'emplois de catégorie C au sens de l'article 5 de la loi du 26 janvier 1984.

Ce cadre d'emplois comprend les grades de gardien, de brigadier, et de brigadier-chef principal.

Les membres du cadre d'emplois exécutent sous l'autorité du Maire, dans les conditions déterminées par les lois du 15 avril 1999, du 15 novembre 2001, du 27 février 2002, du 18 mars 2003 et du 31 mars 2006, les missions de police administrative et judiciaire relevant de sa compétence en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Ils assurent l'exécution des arrêtés de police du Maire et constatent par procès-verbaux les contraventions à ces arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence leur est donnée.

*MME DE PONCHEVILLE a cru comprendre qu'il y aurait des augmentations de personnel à raison de 2 à 4 par an. Or, ce dossier prévoit déjà un certain nombre de créations de poste. Elle souhaiterait donc obtenir un tableau récapitulatif afin de pouvoir suivre l'évolution.*

*M. LE MAIRE confirme qu'il s'agit des cinq créations de postes qu'il a évoquées lors du vote du budget (Conservatrice du Patrimoine, Adjoint au Pôle Jeunesse et à la Politique Contractuelle, Coordinatrice de la Petite Enfance, Responsable du service aide à domicile, Policier Municipal). En ce qui concerne les adjoints techniques, il s'agit d'intégrations.*

*MME DE PONCHEVILLE souhaiterait que la Municipalité fournisse un état des créations pour avoir une meilleure visibilité du tableau des emplois communaux au fil des mois.*

*M. LE MAIRE rappelle que la gestion du personnel appartient au maire de la commune.*

*M. VALMIER précise qu'un état des emplois communaux figure aux pages 56, 57 et 58 du budget.*

*M. ASSERAY rappelle que la Municipalité, lors du débat d'orientation budgétaire, avait estimé les besoins de la nouvelle médiathèque à 20 postes, soit 4 par an. Or, avec ce dossier, on dépasse déjà ce quota.*

*M. LE MAIRE rappelle que cinq agents travaillent déjà à la médiathèque actuelle. D'autre part, il précise qu'il est prévu 20 créations sur 5 ans, par forcément 4 par an.*

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

30 voix POUR

5 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, MME DESON, M. PASCAL, M. BARRIER)

## **DOSSIER N° 8 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE POUR LE CADRE D'EMPLOI DES « ANIMATEURS » (CATEGORIE B)**

RAPPORTEUR : M. VALMIER

### **FILIERE ANIMATION**

Suite à la création de 2 postes d' « Animateur » au Conseil Municipal du 15 Décembre 2009, il convient de créer un régime indemnitaire correspondant à ce grade soit :

L'IAT Indemnité d'Administration et de technicité (jusqu'au 5ème échelon) :

Montant moyen de référence annuel : 585.76 Euros coefficient de modulation de 1 à 8

Texte de référence : Décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité. Arrêté du 23 novembre 2004 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité.

IFTS Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaire (à partir du 6ème échelon)

Montant moyen de référence annuel 853.56 Euros Coefficient de modulation de 1 à 8

Texte de référence : Décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité. Arrêté du 23 novembre 2004 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité.

IEM Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures

Montant moyen de référence annuel : 1250.08 coefficient de modulation de 0 à 3

Décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice des missions des préfectures

Arrêté du 26 décembre 1997 fixant les montants de référence de l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

## **DOSSIER N° 9 : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEEG POUR L'AMENAGEMENT DES RESEAUX RUE CALIXTE CAMELLE MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX D'ELECTRIFICATION**

RAPPORTEUR : M. QUANCARD

Dans le cadre de la programmation voirie 2010, la Communauté Urbaine de Bordeaux, 7° Circonscription Voirie, en accord avec la Ville du Bouscat, a prévu des travaux de rénovation des trottoirs et de la chaussée de la rue Calixte Camelle.

Dans le cadre de ces travaux, la ville du Bouscat souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux électriques.

Pour ce faire, il est possible d'obtenir auprès du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG), au titre de l'article 8 du cahier des charges dudit syndicat, une aide financière de 20 % du montant H.T des travaux + maîtrise d'œuvre. Le plan de financement serait ainsi établi :

### **Rue Calixte Camelle :**

Montant H.T des travaux :	380.000.00€
Maîtrise d'œuvre 7 % :	26.600.00€
Montant Total H.T. :	406.600.00 €
T.V.A. 19.6 %	74.480.00 €
Montant T.T.C. :	481.080.00 €
Participation Communale 40 % du H.T :	162.640.00 €
Participation EDF Services Gironde 40 % du H.T :	162.640.00 €
Participation SDEEG 20 % du H.T :	81.320.00 €

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre le dossier de demande d'aide financière auprès du Syndicat précité.

M. QUANCARD précise que l'enveloppe communale était de 533 000 € depuis une dizaine d'années. Depuis 2009, le fond de proximité a été créé et associe voirie et eau potable. La commune dispose donc pour 2010 de 836 000 € (732 000 € pour la voirie et 104 000 € pour l'eau potable). Il précise que la ville essaie de travailler sur un plan triennal et énumère la liste des travaux prévisionnels : création d'un plateau surélevé aux carrefours Théophile Gautier / Aristide Briand et Ducourneau / Bouillon, aménagement des places Gieze, Roosevelt, restructuration complète des rues Mathilde et Calixte Camelle, mise en sécurité des deux passages protégés carrefour Libération / Ecus, suppression du feu tricolore et aménagement d'un rond point Jules Guesde / Buisson.

M. LE MAIRE précise que ce fond de proximité atteindra 975 000 € en 2012, soit + 43 % par rapport à 2009.

M. QUANCARD indique que l'augmentation de l'enveloppe communale était nécessaire car les 533 000 € ne permettaient d'aménager que 300 à 500 m de voies / an. Sachant que la commune en possède 75 Km, elle avait beaucoup de mal à maintenir en état la réseau de voirie. Il tient à remercier le SDEEG pour sa collaboration.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

## **DOSSIER N° 10 : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEEG POUR L'AMENAGEMENT DES RESEAUX AVENUE GAUTHIER LAGARDERE – MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX D'ELECTRIFICATION**

RAPPORTEUR : M. QUANCARD

Dans le cadre de la programmation voirie 2010, la Communauté Urbaine de Bordeaux, 7<sup>e</sup> Circonscription Voirie, en accord avec la Ville du Bouscat, a prévu des travaux de rénovation des trottoirs et de la chaussée de l'Avenue Gauthier Lagardère.

Dans le cadre de ces travaux, la ville du Bouscat souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux électriques.

Pour ce faire, il est possible d'obtenir auprès du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG), au titre de l'article 8 du cahier des charges dudit syndicat, une aide financière de 20 % du montant H.T des travaux + maîtrise d'œuvre. Le plan de financement serait ainsi établi :

### **Avenue Gauthier Lagardère :**

Montant H.T des travaux :	255.000.00€
Maîtrise d'œuvre 7 % :	17.850.00€
Montant Total H.T. :	272.850.00 €
T.V.A. 19.6 %	49.980.00 €
Montant T.T.C. :	322.830.00 €
Participation Communale 40 % du H.T :	109.140.00 €
Participation EDF Services Gironde 40 % du H.T :	109.140.00 €
Participation SDEEG 20 % du H.T :	54.570.00 €

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre le dossier de demande d'aide financière auprès du Syndicat précité.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

## **DOSSIER N° 11 : ENQUETE PUBLIQUE RESTRUCTURATION ET LA MISE AUX NORMES DE LA FILIERE TRAITEMENT DES EAUX DE LA STATION D'EPURATION LOUIS FARGUES A BORDEAUX**

RAPPORTEUR : M. PRIGENT

Une enquête publique est ouverte par la Préfecture du 14 décembre 2009 au 15 janvier 2010 sur les communes sises dans un périmètre de 3 km autour du site ainsi que toutes les communes dont les effluents collectés sont dirigés et traités dans la station d'épuration Louis Fargues à Bordeaux.

La station actuelle, mise en service en 1974, fonctionne selon un procédé de traitement biologique par boues activées.

Le 18 juillet 2007, un arrêté préfectoral de mise en demeure a été pris pour la mise en conformité des ouvrages de la filière du traitement des eaux, ceci conformément à la directive Européenne des Eaux résiduaires du 21 mai 1991.

Conformément à l'arrêté du 22 juin 2007, pour intégrer les accroissements de population, améliorer la fiabilité des installations et permettre de traiter la pollution générée par temps de pluie, la Communauté Urbaine de Bordeaux envisage d'augmenter la capacité de traitement de cette station à l'horizon 2030, suivant les normes européennes.

La station collectera et traitera les eaux usées des communes de Bordeaux, Le Bouscat, Eysines, Pessac, Talence.

Dans le cadre de la restructuration de cette station, une unité de stockage de bio-gaz équipée d'une torchère de sécurité et une unité de cogénération de ce bio-gaz en vue de sa transformation en énergie électrique et thermique (séchage des boues) seront mises en place ; ces ouvrages sont soumis à autorisation préalable au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Le projet présenté ne peut qu'apporter des améliorations vis à vis de l'ensemble des enjeux environnementaux : qualité des rejets, nuisances sonores olfactives vis à vis des tiers, respect du milieu faune, flore, revalorisations énergétiques etc...

Il appartient maintenant au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce projet ; cet avis devant parvenir à Monsieur le Préfet, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête, accompagné du certificat constatant l'affichage.

Compte tenu de la teneur et des conclusions du rapport ci-joint, rédigé le 17 décembre 2009 par Monsieur VERNOUX, Inspecteur du Service Hygiène et Santé, je vous propose d'émettre un avis favorable, sous réserve du respect de toutes les prescriptions imposées par les services de la DRIRE et le SDIS.

L'Avis du Conseil Municipal doit être rendu au plus tard dans les 15 jours qui suivent la clôture de l'enquête qui se termine le 15 janvier 2010.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

## **DOSSIER N° 12 : MARCHE N° 08 – 032- EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION, INCLUANT L'AIDE A LA GESTION DE L'EAU, DU GAZ ET DE L'ELECTRICITE DES BATIMENTS COMMUNAUX - AVENANT 1**

RAPPORTEUR : M. JUNCA

En date du 23 février 2009, l'entreprise DALKIA est devenue titulaire du marché précité pour un montant total annuel de 443 973,81 € TTC, pour une durée de 7 ans et 10 mois.

Compte-tenu de la modification des règles de fonctionnement du site de La Filolie, le marché de gestion technique nécessite d'être adapté à cette nouvelle situation.

Le présent avenant a pour objet d'augmenter la température contractuelle de la salle des sports de la Filolie de 2° (de 16° à 18°).

En conséquence,

- L'annexe 1 à l'acte d'engagement – Décomposition des prix P1,
- L'article 4.2.3.1 du CCTP – tableau contractuel des températures sont modifiés ou complétés comme suit :

- Annexe 1 à l'acte d'engagement – Décomposition des prix P1

Salle des sports Filolie :

NB de base : 167.16 MWh PCS

	Montant à l'origine		Nouveau Montant	
	HT	TTC	HT	TTC
P1 chauffage en €	6 296,36	7 530,45	7 555,63	9 036,53
Total P1				
chauffage + ECS en € /an	7 686,26	9 192,77	8 945,53	10 698,85

- Article 4.2.3.1 du CCTP – tableau contractuel des températures

Salle des sports Filolie :

Température en occupation : 18°C

La prise en compte de l'avenant N°1 augmente la masse initiale du marché de : 0,34 %

**LE MONTANT FORFAITAIRE ANNUEL DU MARCHÉ ATTRIBUE A L'ENTREPRISE DALKIA  
EST DONC FIXE A**

**372 474,83 € H.T. soit 445 479,90 € TTC.**

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

*M. LE MAIRE pense qu'il y a eu beaucoup de confusions de la part de certains suite au dernier conseil municipal. Il serait donc opportun qu'ils corrigent les informations contenues dans leur blog. En effet, il ne faut pas confondre le pouvoir de la C.A.O., qui donne un avis, et celui du conseil municipal qui décide. La loi de février 2009 proposait que ce soit le maire qui prenne la décision et signe le marché. Or, l'objet de la délibération du 15 décembre 2009 était de rester dans la pratique antérieure et non pas de décider de nouveaux montants. Il y a eu beaucoup de discussions et de critiques ce soir-là alors qu'il s'agissait d'autoriser le maire à signer les marchés à hauteur de 206 000 € pour les services et 5 000 000 € pour les travaux, ramenés à 1 000 000 € après débat. La preuve en est ce soir, le conseil municipal doit autoriser le maire à signer cet avenant, comme par le passé.*

*M. Dominique VINCENT indique que la programmation de 16° avait été décidée en fonction de la réglementation des salles de sport. Mais au Bouscat, chaque salle est spécialisée dans une discipline. Or, il se trouve que l'on pratique de la gymnastique dans celle de La Filolie et que cette température n'est pas suffisante vue la tenue vestimentaire des enfants. Dans les autres gymnases où l'on pratique des activités plus physiques, les 16° sont maintenus par souci d'économie.*

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

**DOSSIER N°13 : CONTRAT DE CONSULTANT ARTISTIQUE-  
RENOUVELLEMENT**

RAPPORTEUR : MME MANDARD

Par délibération en date du 16 décembre 2008, la commune a signé une convention de partenariat avec « Arcachon expansion », établissement public industriel et commercial notamment chargé, pour le compte de la ville d'Arcachon, de l'action et de l'animation culturelles.

Dans le cadre de la préparation de ses saisons culturelles municipales, notre commune est en effet amenée à prospecter, rencontrer et négocier avec les producteurs de spectacles et les compagnies en fonction des objectifs de diversité culturelle, des souhaits de programmation, des calendriers de réservation et des disponibilités des artistes.

Elle a donc considéré qu'il était important de développer des partenariats institutionnels portant notamment sur les tarifs, la co-organisation ou la co-production de spectacles. Au regard de la qualité

de ses équipements culturels et des spectacles qu'elle propose, de la typologie de son public et du nombre important de spectateurs, une association avec la ville d'Arcachon a été initiée car cette commune propose des saisons culturelles de très bon niveau et est en mesure d'être en situation de priorité dans la programmation et la négociation de ses spectacles.

La convention signée entre les deux collectivités territoriales, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de trois années, fixe les modalités de cette coopération. Elle prévoit notamment que la commune s'adjoindra la compétence et le concours d'un praticien reconnu, directeur de l'action culturelle de la ville d'Arcachon. Le renouvellement éventuel de ce contrat est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Le bilan de ce partenariat, effectué à l'issue du contrat, étant très positif en termes de qualité, d'originalité et de diversité de la programmation, de nombre de spectateurs et de négociation du coût des spectacles, il est donc proposé au Conseil Municipal de renouveler, à compter du 1<sup>er</sup> février 2010 et jusqu'à la fin de l'année civile, ce contrat. La rémunération du co-contractant est fixée à 11 000 euros TTC. Son versement sera effectué par tranches mensuelles de 1 000 euros TTC de février à décembre 2010.

Je vous propose donc d'autoriser M. LE MAIRE à signer le contrat de consultant artistique.

*MME MANDARD précise que ce contrat, outre les gains financiers, veille également à des accords techniques avec les services de l'Olympia d'Arcachon. En effet, lorsque les deux communes proposent les mêmes spectacles (6 cette année), Arcachon prête son matériel au Bouscat, ce qui économise la location de matériel.*

*M. ASSERAY rappelle que, lors du conseil municipal du 16 décembre 2008, il avait sollicité un bilan à l'issue de la première année. M. LE MAIRE avait répondu favorablement à cette demande. Or, à ce jour, il n'en a pas été destinataire.*

*M. LE MAIRE répond qu'il lui sera transmis.*

*M. ASSERAY indique qu'à défaut de bilan il maintiendra le même vote que l'an dernier.*

*M. Michel VINCENT renouvelle ses propos de l'an dernier. Il trouve cette initiative positive et son groupe votera donc pour.*

*M. LE MAIRE invite l'assemblée à suivre cette saison culturelle de très grande qualité.*

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

30 voix POUR

5 voix CONTRE (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, MME DESON, M. PASCAL, M. BARRIER)

## **DOSSIER N° 14 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - AIDE AUX SINISTRES D'HAÏTI**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le 12 janvier 2010, un tremblement de terre d'une ampleur exceptionnelle a frappé Haïti, faisant plus de 100 000 victimes.

Un formidable élan de solidarité s'est mis en place à l'échelle internationale afin de recueillir des fonds pour venir en aide aux sinistrés.

Je vous propose d'associer la ville du Bouscat à ce mouvement de solidarité et de verser une subvention exceptionnelle de 3 000 € à "Action contre la Faim" ; cette somme figurera au chapitre 65 du B.P..

*M. LE MAIRE rappelle qu'il a souhaité associer Le Bouscat à cet élan de solidarité qui s'est mobilisé autour de ce pays en ruine. Une somme de 50 000 € a été votée à la C.U.B., le budget de la commune n'étant pas de la même importance, il propose 3 000 €, montant identique à celui qui avait*

été débloqué pour les sinistrés du tsunami, il y a cinq ans. Il suggère de porter cette somme au crédit de l'association « Action contre la faim », structure efficace, présente sur le terrain, car, aujourd'hui, les Haïtiens ont d'abord besoin de se nourrir. Il précise qu'une urne a été installée dans le hall d'accueil de la mairie pour que les administrés qui le souhaitent puissent apporter leur soutien à trois associations : Croix Rouge, Fondation de France et Médecins sans Frontières.

MME DE PONCHEVILLE souhaite que la commune aille plus loin dans la réflexion. En effet, plutôt que de participer à des actions ponctuelles, il serait intéressant qu'elle s'engage, peut-être avec Haïti mais aussi avec d'autres pays, dans de véritables actions de coopération décentralisée, actions de longue durée. Actuellement, il y a beaucoup d'aides pour Haïti mais, dans quelques mois, il en aura encore besoin. La ville a donc le temps de réfléchir pour leur apporter une aide plus conséquente, de façon plus durable et qui aurait plus de sens.

M. LE MAIRE adhère à cette proposition. L'assemblée devra en débattre pour définir les actions qu'elle souhaite mener.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

## **DOSSIER N°14 : QUESTIONS ORALES DIVERSES**

### **1) M. LE MAIRE : prochains rendez-vous**

M. LE MAIRE rappelle les dates des prochains rendez-vous :

- 29 janvier à 18 H : inauguration de la « Bous'sol »
- 5 février à 15 H : comité de pilotage de l'agenda 21
- 9 mars à 19 H : conseil municipal (choix de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la médiathèque)
- 30 mars à 19 H : conseil municipal (vote des trois taxes).

M. ASSERAY, étant retenu par des occupations professionnelles, ne pourra pas se rendre à l'invitation du 5 février. Il est déçu et regrette que la Municipalité ait choisi cet horaire.

M. JUNCA rappelle que le comité de pilotage est l'instance qui a vocation à acter les grandes orientations de la politique en matière de développement durable. L'ensemble du conseil municipal y participe, mais également des représentants des collectivités compétentes et les chefs des différents pôles municipaux, d'où cet horaire spécifique puisqu'il correspond à leur temps de travail. On pourra cependant, lors de ce premier comité, réfléchir à un horaire plus aménagé pour sa prochaine réunion. Il précise que mercredi prochain se tiendra la première permanence du conseiller info-énergie, les rendez-vous devant être pris auprès du standard de la mairie. Il annonce également que la commune avait répondu à un appel à projets, en décembre, lancé par le Conseil Général en matière de manifestations éco-responsables. Trois manifestations avaient été proposées :

- le salon du livre car il est orienté vers la jeunesse et a un rayonnement ultra Bouscatais,
- « ville à jeux » car elle est gérée par l'association Ricochet
- l'accueil des nouveaux Bouscatais car elle s'adresse à l'ensemble des administrés.

Nous venons d'apprendre que seules deux villes de la C.U.B. ont été sélectionnées : Pessac et Le Bouscat.

M. LE MAIRE lui demande d'apporter des informations complémentaires sur le nouveau réseau de transport en commun.

M. JUNCA rappelle que la concession de service public a été finalement attribuée à Kéolis et que le nouveau réseau de bus entrera en fonction à compter du 22 février. C'est un projet qui semble intéressant pour Le Bouscat dans la mesure où la commune est assez bien desservie. Il existe trois types de lignes : les lianes (lignes à haut niveau de services et qui vont vers le centre de Bordeaux), les corols (lignes plus transversales qui relient certains points de l'agglomération bordelaise sans passer par le centre de Bordeaux), les Citéis (petites lignes de proximité qui n'effectuent que des rotations à l'intérieur de la commune). Cette offre s'accompagne d'implantations de deux stations de vélos en libre service, l'une à Ravezies, à côté du nouveau parking, l'autre près de la place Jean Jaurès, au coin de la rue Emile Zola. Une troisième station est également prévue près de la Barrière du Médoc. Celle de Ravezies étant initialement prévue côté Bordeaux, la Municipalité s'est battue pour qu'elle soit implantée sur Le Bouscat. En effet, il lui semblait intéressant qu'il y en ait une près d'un terminus de



tram pour offrir une vraie modularité avec du deux roues. L'implantation de ce nouveau réseau de bus et des vélos en libre service s'accompagne d'un plan de communication extrêmement dense mis en place par la C.U.B. et Kéolis : un site internet, un certain nombre d'actions au niveau des entreprises et des universités, un bus info et la distribution dans les 350 000 foyers de la C.U.B. de coffrets d'information. Une exposition est également installée dans le hall d'accueil de la mairie et le prochain numéro de Bouscat Info sera consacré aux transports en général (tramway, deux roues ...).

MME DESON a constaté que la place des Quinconces n'était plus desservie par le nouveau réseau de bus. Elle souhaite savoir pourquoi Kéolis a fait ce choix. Il n'y a qu'une seule correspondance tram possible : place Camille Godard.

M. LE MAIRE répond que c'est une volonté de la Ville de Bordeaux car la place des Quinconces était saturée.

### **2) MME BEGARDS : travaux de la M.D.S.I.**

MME BEGARDS souhaiterait avoir des informations concernant les projets de travaux de la M.D.S.I..

M. LE MAIRE répond que l'assemblée sera informée dès le prochain conseil municipal.

### **3) M. PASCAL : matérialisation de places de stationnement pour personnes handicapées**

M. PASCAL a été saisi par une habitante du quartier Lafon Féline d'une demande de matérialisation de places handicapées à proximité des deux écoles. Cette personne est handicapée, elle amène ses enfants à l'école et rencontre des difficultés pour se garer. Il y a déjà des places de stationnement à cet endroit et il suffirait juste de prévoir une matérialisation.

M. LE MAIRE répond qu'il n'est pas toujours facile de matérialiser des places pour personnes handicapées car elles sont plus larges que les autres. S'il l'on ne dispose pas de l'espace réglementaire, il faut rogner sur le trottoir.

M. PASCAL fait remarquer que cet aménagement serait certainement possible dans l'allée qui existe au niveau de l'école maternelle Lafon Féline.

M. Dominique VINCENT précise qu'il a lui-même reçu cette personne à deux reprises. La Police Municipale et le service voirie se sont rendus sur place pour étudier les différentes possibilités. Il ne s'agit pas d'un problème de stationnement mais cette personne handicapée souhaite un aménagement pour faciliter l'accès à son garage. Une enquête de voisinage va être lancée pour proposer une matérialisation de place pour personnes handicapées face à son garage pour lui permettre de manœuvrer. Une solution lui sera proposée très prochainement.

### **4) M. PASCAL : cabine téléphonique**

M. PASCAL demande s'il ne serait pas possible de demander à France Télécom de supprimer la cabine téléphonique située sur le rond-point de l'Hôpital Suburbain. Personne ne l'utilise et la porte est endommagée.

M. LE MAIRE accepte. Il précise qu'il s'agit sûrement d'un oubli de leur part car, en général, c'est France Télécom qui demande l'autorisation de supprimer les cabines téléphoniques.

### **5) MME DESON : matérialisation des passages piétons au centre ville**

MME DESON reconnaît que les passages piétons du centre ville sont matérialisés par des remontées en pavés mais estime qu'ils ne sont pas assez visibles pour les automobilistes. Il faudrait peut-être mettre des clous.

M. LE MAIRE répond que l'automobiliste sait qu'il s'agit d'une zone piétonne dès l'instant où la chaussée est surélevée et recouverte de pavés. Il y a des règles qui doivent être appliquées et il n'est pas prévu de mettre des clous ou de recouvrir ces zones de peinture.

**6) M. Michel VINCENT : aménagement de la maison de quartier Jean Jaurès**

*M. Michel VINCENT demande où en est le dossier concernant l'aménagement de la maison de quartier Jean Jaurès.*

*M. LE MAIRE rappelle que la Municipalité s'est donnée une année supplémentaire de réflexion pour étudier le fonctionnement de l'association Ricochet dans ce secteur. La C.A.F. n'était pas très favorable à l'implantation actuelle car elle l'estimait un peu trop excentrée. Un bilan sera donc fait cet été et une décision sera prise à ce moment-là pour la maison de quartier, d'autant plus que certains riverains avaient fait part de leur désapprobation lors de la réunion publique.*

La séance est levée à 9 H 40.